



Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Municipalité de Saint-Alfred

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité à l'effet que les règlements suivants sont entrés en vigueur le 11 mai 2022 :

- Règlement du Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alfred portant le no 186-2022 et remplaçant le Plan d'urbanisme no 143;
- Règlement administratif en matière d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alfred portant le no 190-2022 et remplaçant le Règlement administratif en matière d'urbanisme no 137;
- Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alfred portant le no 187-2022 et remplaçant Règlement de zonage no 139;
- Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Alfred portant le no 188-2022 et remplaçant le Règlement de lotissement no 138;
- Règlement de construction de la municipalité de Saint-Alfred portant le no 189-2022 et remplaçant le Règlement de construction no 141;

Avis est donné par la soussignée, Émilie Gagné, greffière-trésorière de la municipalité à l'effet que le Règlement sur les dérogations mineures en matière d'urbanisme portant le numéro 191-2022 et remplaçant le Règlement sur les dérogations mineures en matière d'urbanisme no 142 entre en vigueur le 11 mai 2022.

Donné à Saint-Alfred, ce 12 mai 2022

Émilie Gagné
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Gagné, certifie que j'ai publié le présent avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^{ème} jour de mai 2022

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière